

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 2 (1889)

Artikel: Un diplomate éconduit
Autor: Imer, Frédéric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-557288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN DIPLOMATE ÉCONDUIT

PAR

Frédéric IMER.

Nous sommes au 13 août 1796. La ville de Bienne, quasi indépendante, combourgeoise de Berne et de Soleure, alliée des treize cantons et envoyant un député à la Diète helvétique, se voit dans une grande perplexité. Le prince-évêque a été obligé de fuir ses états ; la partie de l'Evêché, mouvant de l'empire d'Allemagne, après avoir été envahie par les Français, avoir végété comme République rauracienne, est devenue département du Mont-Terrible, incorporé à la France.

Les troupes du Directoire exécutif, cantonnées à Delémont et réparties dans les villages, se permettent des incursions fréquentes dans la Prévôté de Moutier, alliée de Berne.

Dans le pays d'Erguel, tout est en ébullition et l'on ne parvient pas à s'entendre, tiraillé qu'on y est en tous sens, d'une part par les patriotes, d'autre part par Bienne, par Berne et par la régence de l'Evêque qui siège à Péry. Bienne croit le moment propice de transformer son simple

droit de bannière en quelque chose de mieux, soit en souveraineté réelle en formant un quatorzième canton sous le nom de « Ville et République de Bienne. » Peut-être serait-elle parvenue à ses fins si ses mandataires ne s'étaient pas constamment tenus aux privilèges qu'ils voulaient absolument voir conservés à la ville de Bienne au préjudice de la campagne. — Le moment était, certes, bien choisi pour réclamer des privilèges, alors que la République française les avait abolis et se préparait à subjuguier la Suisse et particulièrement la ville et République de Berne pour en finir avec le système aristocratique et l'oligarchie qui y fleurissaient !

Nous verrons tout à l'heure que si c'est le 8 décembre 1797, dans une conférence secrète du Directoire, que l'invasion fût arrêtée, les intrigues de Suisses ambitieux et remuants et même de citoyens désireux de voir introduire dans leur pays les principes démocratiques proclamés en France par la *Déclaration des droits de l'homme*, l'avaient dès maintenant préparée.

Après avoir épuisé tous les moyens mis en œuvre auprès des villes combourgeoises de Berne et de Soleure, qui n'entraient guère dans ses vues, de la Diète helvétique, qui lui envoyait de l'eau bénite ; après avoir essayé de la flatterie ou de la menace suivant les circonstances sur les communes de l'Erguel, Bienne voulut encore faire une tentative auprès du puissant Directoire, tentative non seulement infructueuse, mais intempestive et dangereuse. L'envoyé de Bienne fut d'abord cajolé ; on profita de sa faconde et de la satisfaction qu'il éprouvait de se voir traité

en personnage important pour le faire jaser, pour obtenir de lui des documents et des renseignements précieux dont il n'eût jamais dû faire part au gouvernement français ; puis, lorsqu'il devint trop pressant, on le mit en prison et on lui donna ses passeports en lui fixant un délai très court pour quitter Paris et le territoire de la République.

Il fit deux voyages dans cette capitale, le premier le 22 août 1796, dont il ne rentra à Bienne que le 8 décembre, et le second le 26 novembre 1797, qui se termina par sa piteuse rentrée le 30 janvier 1798. C'est surtout de ce dernier qu'il sera ici question.

Mais nous ne pouvons passer sous silence la première ambassade, parce qu'elle ne fut que le prélude de l'autre et qu'elle met en lumière les qualités et les défauts de celui qui en fut chargé.

Voici la lettre par laquelle les *bourgmaitre, grand et petit conseil de la ville et République de Bienne en Suisse* l'accréditaient. Elle était écrite sur parchemin et portait la date du 15 août 1796.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A PARIS

Citoyens directeurs !

Nous saisissons l'instant heureux qui, sous les auspices de la divine Providence, va rendre à l'Europe une paix si longtemps désirée, pour faire parvenir au gouvernement de l'illustre République française nos vives et sincères félicitations pour les succès brillants et glorieux qui l'ont préparée, ainsi que nos vœux ardents et sincères pour qu'un évènement également important au bonheur de la

France et à celui de ses anciens et fidèles alliés du corps helvétique soit en même temps l'époque qui affermissee entre les deux pays cette bonne intelligence et précieuse amitié que, dans notre petitesse, nous avons constamment cherché à entretenir.

Placés par notre bannière d'Erguel en contact immédiat avec les frontières de votre puissante République du côté du département du Mont-Terrible, nous désirons de voir à jamais prévenir toute difficulté qui puisse l'altérer, et ce vœu que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer en août 1792, lors de la convention de Delémont qui assura la neutralité inviolable de la partie helvétique de l'ancien Evêché de Bâle, nous osons attendre de la magnanimité de la République française qu'il sera aujourd'hui favorablement accueilli ; c'est dans ce but que nous avons pris la résolution unanime d'envoyer auprès de vous, citoyens Directeurs, en qualité de notre chargé de pouvoirs près la République française, notre bien-aimé chancelier, M. François-Alexandre Neuhaus, vous priant d'ajouter foi à tout ce qu'à cet égard il vous présentera de notre part, et en particulier aux assurances qu'il vous donnera de notre dévouement profond et respectueux et du prix infini que nous mettons à la bienveillance de la République française.

Nous prions Dieu qu'il lui plaise de répandre ses plus précieuses bénédictions sur la République française et sur tous les membres qui composent son gouvernement.

Nous avons l'honneur d'être, citoyens Directeurs, vos très humbles et dévoués serviteurs.

(Signatures.)

M. Neuhaus, dont il est ici question, avait vécu pendant plusieurs années comme professeur de médecine à Nantes et, après être rentré dans sa patrie, il avait été nommé chancelier le 25 août 1792. Dès le début il joua un rôle prépondérant avec le bourgemaître Moser.

Muni de sa lettre de créance, le chancelier

Neuhaus se mit en route le 22 août, fit visite à Soleure au chancelier Zeltner et se présenta le 23 chez M. Barthelémy, ambassadeur de la République française à Bâle, qui s'est toujours montré bienveillant pour la Suisse. Il en fut très bien reçu et profita de ces bonnes dispositions pour parler plus qu'il n'aurait dû des affaires de l'Evêché, de l'Erguel et de la Suisse. Devant Barthelémy, ces expansions n'auraient pas tiré à conséquences, mais celui-ci avait des secrétaires jeunes, ambitieux et désireux de faire du zèle. Il s'y rencontra aussi avec le célèbre grand tribun Ochs qui, à sa seconde ambassade, lui joua de mauvais tours.

Il se fit aussi présenter à l'ambassadeur de Hollande, M. de Whitt, qui lui donna d'excellents conseils et des recommandations pour Paris.

M. Neuhaus s'étend longüement sur son voyage et fait une relation très intéressante de l'état politique, économique et moral de la nation française.

Arrivé à Paris le 1^{er} septembre, le chargé de pouvoirs de Bienne se rendit immédiatement chez le ministre des affaires étrangères, M. Charles Delacroix, auquel l'ambassadeur Barthelémy l'avait adressé. Voici le résumé curieux de leur première entrevue.

Dès que M. Neuhaus eut exposé l'objet de sa visite, le ministre lui répondit :

« La souveraineté de l'Erguel appartenait à l'Evêque; or, c'est la France qui aujourd'hui représente l'Evêque, donc la souveraineté en Erguel appartient à la France.

» — Mais notre droit de bannière, citoyen ministre.

» Votre droit de bannière ? Votre droit de bannière n'est pas le droit de souveraineté.

» — Pardonnez-moi, c. m., le droit de bannière est la souveraineté suprême, la souveraineté militaire qui décide de la paix et de la guerre, le droit de la tutition exclusive des frontières du pays, le droit de faire les lois militaires, de nommer les officiers, d'accorder des recrues ou de les refuser, de dicter des peines militaires, etc., sans aucune intervention ou recours, enfin la souveraineté sur les hommes qui va avant celle sur les terres ; le pouvoir civil lui est subordonné partout. Il est d'ailleurs à remarquer que c'est uniquement par les liens de notre bannière que l'Erguel tient à la Suisse et que c'est par elle seule qu'il est reconnu en faire partie intégrante par la France même. Au surplus, il est notoire qu'avant l'an 1610 Bienne réunissait les deux pouvoirs.

» Ce sont là de vieux titres. Quelle est votre population à Bienne ?

» — Autour de quatre mille âmes.

» Et la population d'Erguel ?

» — Dix à douze mille.

» C'est la minorité, par conséquent, qui commande à la majorité !

» — Assurément, et il en a été ainsi en tout temps et en tous lieux ; partout la minorité fait obéir le plus grand nombre ; c'est ainsi que les capitales de la Suisse gouvernent les cantons vingt fois plus forts en population, et n'est-ce

pas ainsi que Paris fait mouvoir votre immense République ?

» Ah, c'est bien différent. »

Et la conversation en resta là. D'après cet échantillon, l'on peut s'assurer que si M. Neuhaus défendait chaudement les intérêts de clocher de sa ville natale, d'autre part il était un diplomate bien maladroit vis-à-vis de la neutralité de l'Er-guel et de la Suisse.

Le Directoire était alors composé de Barras, La Reveillère-Lépeaux, Le Tourneur, Rewbel et Carnot. Rewbel avait le Département des affaires étrangères et avait fait une étude spéciale de la situation de la partie de l'Evêché alliée de la Suisse ; il se montrait peu disposé à la laisser dans l'état de division où elle était et encore moins à la voir devenir partie intégrante de la Suisse.

Aussi, la note que M. Neuhaus remit le 11 octobre 1796 (20 vendémiaire an IV) au ministre des relations extérieures, et de laquelle nous transcrivons quelques passages, n'était pas de nature à faire impression sur le gouvernement français :

Depuis longtemps la République de Bienne formait un noyau politique qui, pour se rétablir dans ses anciennes limites, n'avait besoin que d'une protection puissante et généreuse.

Les élémens que le tems en avait détachés subsistent encore et n'attendent, pour se rejoindre à sa masse et se réorganiser, que le souffle générateur de la toute puissante République française. Un signe de sa part rendra la vie à un petit état qui, par son site, par ses relations helvétiques

et son influence, se verrait à même de reconnaître les bontés de sa généreuse bienfaitrice.

Cette note était accompagnée d'un *Précis de l'état politique de la ville et République de Bienne en Suisse*, destiné à relever l'importance de celle-ci.

Le 4 novembre, l'envoyé biennois fut reçu au Luxembourg en audience officielle et avec les cérémonies d'usage par le Directoire au complet et en grand costume. Il raconte lui-même cette audience solennelle et donne le texte de sa harangue, dont voici la substance :

La ville de Bienne, minime en étendue, faible en moyens physiques, comprimée par ses voisins depuis le premier moment de son existence, pour se soutenir, a besoin d'une protection puissante. Elle se flatte de l'avoir trouvée auprès de vous, citoyens Directeurs, dont le système magnanime est de soutenir le faible contre le fort. Elle croit l'avoir mérité, citoyens Directeurs, par la pureté de ses principes, par sa conduite précédente et vigoureuse, et surtout par l'attachement invariable qu'elle a manifesté pour votre République depuis le commencement de la révolution, par des services même très importants que, dans sa petitesse, elle a trouvé occasion de vous rendre à diverses époques de crises.

Le président Barras, dans sa réponse, paraphrasa ce discours, mais M. Neuhaus ne dit pas si ce fut sans s'empêcher de rire. Le Directeur Carnot se montra plus bienveillant que Rewbel et s'employa même à le réfuter.

N'ayant plus rien à faire à Paris, l'envoyé de Bienne demanda une lettre de récréance près de ses commettants, qui lui fut enfin remise par le ministre Delacroix, le 21 brumaire de l'an V,

lequel le congédia en lui disant que la République française, par affection autant que par convenance, avantagerait le plus qu'elle pourrait la ville et République de Bienne. Ladite lettre mérite d'être reproduite *in extenso*. La voici :

Paris, le 18 brumaire an V de la République
française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif aux Bourgmâitre, grand et petit
conseil de la ville et République de Bienne.

Le Directoire a été très sensible aux expressions d'attachement à la République française qui lui ont été transmises de votre part par M. de Neuhausen.

Votre envoyé aura pu vous mander qu'admis à présenter ses lettres de créances, il a trouvé le Directoire dans les dispositions les plus favorables pour ce qui peut vous intéresser, vous et vos concitoyens ; et c'est avec plaisir qu'il vous renouvelle en cette occasion l'espérance qu'il vous a donnée de sa constante bienveillance pour vous.

Le Président du Directoire exécutif,
BARRAS.

Pour le Directoire exécutif :

Le Secrétaire général,
LAGARDE.

Monsieur Neuhaus répondit entre autres :

« Mes commettants ne pourront être qu'infiniment sensibles aux témoignages de bienveillance qui leur ont été donnés de la part des illustres gouvernants de votre puissante République, et leur dévouement à la cause de celle-ci en sera augmenté s'il est possible qu'il puisse l'être encore. »

Puis il quitta Paris et rentra à Bienne le 8 décembre 1796, très satisfait de sa mission.

Dans l'intervalle, les événements guerriers et politiques avaient marché à pas de géant. Bonaparte avait rétabli les affaires de la République en Italie, et Moreau avait fait sa magnifique campagne d'Allemagne, alors que la défaite de Jourdan à Wurzburg le força à la retraite.

L'année 1797 fut surtout favorable aux armes françaises. Le 18 avril, Bonaparte contraignit l'Autriche à signer les préliminaires de Léoben, auxquels succèdent, le 17 octobre, le traité de Campo-Formio, aux termes duquel l'empereur François II cède à la France la Belgique, la rive gauche du Rhin et la Lombardie, et reçoit Venise avec son territoire.

Aussitôt le Directoire met à exécution ses projets, tenus jusqu'ici en réserve, sur la partie méridionale de l'Evêché de Bâle et sur le canton de Berne. Le 19 novembre (27 brumaire an VI) il rend l'arrêté de prise de possession des terres et droits sur la rive gauche du Rhin qui dépendaient du ci-devant Evêché et principauté de Bâle, en Erguel, Moutier-Grandval et Bellelay et ce, sans préjudice à la neutralité de la Confédération helvétique et autres droits respectifs. Cet arrêté fut sans retard appliqué aux contrées ci-dessus et l'occupation en était chose terminée le 16 décembre, sauf pour Bienne, qui ne fut occupée que le 5 février 1798, mais avait dû accepter une administration française avec le maire Louis Bresson à sa tête.

Dès le 18 octobre, le grand et petit conseil de la ville et République de Bienne avait pris la résolution d'envoyer une seconde fois le chancelier Neuhaus auprès du Directoire, mais les

tentatives de révolution dans l'Erguel suspendirent son départ.

Le 22 décembre, nouvelle résolution pour se plaindre de l'installation de M. Bresson comme maire. En conséquence, le chargé de pouvoirs partit pour Paris le 26 décembre. Il était accompagné de M. George-Frédéric Imer (1), notaire et maire de Sales à Neuveville, chargé de pouvoirs de cette dernière ville qui espérait conserver son indépendance, comme combourgeoise de la ville de Berne et alliée des Suisses. Voici en quels termes cette nomination est consignée, à la date du 22 décembre, au protocole des séances du conseil :

La commission de bourgeoisie trouve nécessaire de nommer, comme Bienne, un député pour établir nos droits tant à Bâle qu'à Paris, s'unir à celui de la ville de Bienne, partir ensemble et travailler en commun au bien général des deux villes, dont les intérêts sont absolument les mêmes. Elle a jeté les yeux sur M. G.-F. Imer pour être ce député, lequel s'abouchera avec M. le chancelier Neuhaus, député de Bienne, et travaillera en commun, autant que possible, à la conservation de notre constitution ; à quel effet la commission lui remettra les instructions nécessaires. Lequel délibéré a été approuvé unanimement par le Conseil et commun.

Il faudrait pouvoir traduire tout au long le rapport que fit M. Neuhaus au conseil secret de Bienne lors de son retour qui eut lieu le 30 janvier 1798 ; mais cela nous conduirait trop loin. Qu'il nous suffise de dire que le récit piquant des mésaventures de l'envoyé biennois prouve une fois de plus que celui qui tente de remonter

(1) Grand père paternel de l'auteur.

un courant trop puissant, non seulement n'a aucune chance de réussir, mais est infailliblement entraîné avec lui, à moins de sombrer auparavant. C'est ce qui lui arriva. Suivons un peu nos deux voyageurs et voyons quel sort fut départi à chacun.

A leur arrivée à Delémont, le général de brigade Nouvion, qui y avait le commandement, leur donna à entendre que le corps helvétique était mal noté auprès du Directoire exécutif et qu'il se préparait une révolution complète des institutions en Suisse.

A Bâle, le charge d'affaires Bacher, qui avait succédé à Barthelemy et que M. Neuhaus avait déjà connu dans sa mission de l'année précédente, ne leur laissa guère d'illusions sur les projets du Directoire et les adressa au citoyen Mengaud, son remplaçant dès la veille. Celui-ci se montra très froid et réservé ; il se borna à viser les passeports des délégués, mais refusa toute recommandation au ministre des relations extérieures, en ajoutant laconiquement : « Je crois votre voyage à Paris inutile, et pour vous en éviter la peine, j'enverrai vos pièces au Directoire si vous le voulez ». Sur leur refus, il leur dit : « Comme vous le trouverez à propos », et les congédia en leur souhaitant un bon voyage.

Entre Bâle et Bourglibre, en présentant son passeport à la sentinelle, le vent emporta celui-ci du côté du Rhin avec une telle violence que le postillon, lancé au galop, ne le rapporta qu'en pièces à M. Neuhaus. S'adressant à son compagnon de voyage, il ne put s'empêcher de lui dire que cet accident était de mauvais augure pour

le succès de leur ambassade. — Les routes étaient très mauvaises et leur chaise de poste n'avancait que lentement. De Nancy ils firent route avec un adjudant de Bonaparte, qui arrivait d'Italie. Celui-ci leur parla beaucoup du héros qui devait venir en Suisse, contre laquelle la guerre était déjà comme décidée.

Nos délégués n'arrivèrent à Paris que très tard le 5 janvier 1798. M. Neuhaus prit son domicile dans l'Hôtel garni maison d'Orléans, rue des petits Augustins, et M. Imer dans son voisinage. Dès le lendemain, visite au grand tribun Ochs, logé dans un somptueux palais, avec de nombreux laquais dans l'antichambre. La réception du chargé d'affaires de la ville de Bâle ne fut ni courtoise, ni bienveillante. Il était évident qu'il ne fallait attendre aucun concours de ce côté. Deux jours après, M. Neuhaus s'appretait à faire visite au ministre des relations extérieures lorsqu'un inspecteur de police, muni d'une grosse canne, entra dans sa chambre et lui présenta un mandat d'amener chez le commissaire de police.

Persuadé qu'on faisait erreur, notre délégué le suivit, fort de son innocence, de son inviolabilité et de son passeport régulièrement visé. Mais il fut bien vite détrompé. Après avoir pris connaissance du passeport et être sorti pendant un quart d'heure, le commissaire rentra et lui signifia de suivre l'inspecteur. Celui-ci le conduisit dans un corps de garde infect et dit, en se retirant, à la sentinelle : « Le citoyen est consigné. » M. Neuhaus resta là comme pétrifié, au milieu d'une quantité d'individus arrêtés,

parmi lesquels se trouvaient, dit-il, de grands criminels.

Reconduit à 2 heures devant le commissaire de police, celui-ci lui annonça qu'il avait été arrêté sur une dénonciation parvenue au ministre de la police comme prévenu d'intelligence criminelle avec les ennemis de l'Etat, qu'en conséquence un employé allait l'accompagner dans son domicile, où le juge de paix du quartier procéderait à l'examen de tous ses papiers, en ferait inventaire et les mettrait sous scellés.

Ayant voulu protester, en se réclamant de sa qualité d'ambassadeur et du droit des gens, le commissaire lui répondit simplement que cela ne le regardait pas, qu'il était chargé d'exécuter les ordres du bureau. Un procès-verbal de la mise sous scellés fut dressé et le tout remis au commissaire, tout en mentionnant qu'il ne s'était rien trouvé de compromettant pour le prévenu. La lettre de créance auprès du Directoire, ainsi que la lettre adressée au ministre des relations extérieures, furent remises à M. Neuhaus qui les fit parvenir à leur adresse.

En y réfléchissant, le député de Bienne arriva à la conclusion que les idées du nouveau Directoire n'étaient plus conformes à celles que lui avait manifestées l'ex-Directoire le 18 fructidor. Une vraie panique s'empara de lui à la pensée du sort qui attendait sa ville natale et la Suisse.

A 10 heures du soir, un agent de police se présenta et, s'adressant à M. Neuhaus : « Citoyen, lui dit-il, je vous prie de me suivre. » Puis, après l'avoir fait passer par plusieurs cours et corridors : « Citoyen, je suis fâché d'être

obligé de vous prévenir que mon ordre porte de vous faire coucher en prison. » Le portier de la prison, ayant demandé qui on lui remettait, l'agent répondit : « Je vous remets le citoyen ; vous le traiterez avec distinction. » Il se trouva en société d'un M. Brandt, de Chaux-de-Fonds, de M. François Morel, négociant, de Corgémont, et de M. Belderbusch, ex-député de l'ancien Electorat de Cologne. Ces Messieurs ne purent apprendre pourquoi M. Brandt avait été arrêté ; quant à MM. Neuhaus et Morel, ils le furent à cause de leurs opinions patriotiques.

Après trois jours de ce régime, le député de Bienne, conduit devant le juge d'instruction, fut interrogé et renouvela ses protestations. On le fit signer un procès-verbal tout à son avantage, ce qui lui causa une grande satisfaction. Néanmoins, il fut reconduit dans sa cellule, avec permission d'écrire à ses connaissances et de recevoir leur visite. Messieurs Chatelain, de Neuveville, et Roulier, de Lausanne, s'employèrent de tout leur pouvoir à rendre la liberté à M. Neuhaus. Il écrivit lui-même à Barras et à Merlin ; il fit aussi connaître son arrestation à Ochs, en faisant appel à son intervention confédérée. Par un ami, il fit adresser de vives représentations au ministre des relations extérieures, mais sans en obtenir de réponse.

Ce ne fut qu'après dix longs jours de détention que, sur l'intervention du brave Roulier, MM. Neuhaus et Morel furent mis en liberté, mais en leur notifiant qu'ils eussent à quitter Paris et le territoire de la République française sans aucun délai, arrêté qu'ils durent recon-

naître par leur signature. On ne leur fit pas savoir le motif de leur arrestation ; leurs papiers saisis ne leur furent pas rendus, et toutes leurs réclamations et représentations à cet égard demeurèrent infructueuses. Aussi, notre malheureux chancelier de s'écrier : « Que peuvent les droits les plus sacrés contre la violence ? » En rentrant à son hôtel, il trouva une lettre de créance de la Diète assemblée à Aarau, à la date du 5 janvier 1798, accompagnée d'une missive au ministre des relations extérieures, Talleyrand-Périgord. Plein de reconnaissance et pénétré de l'honneur insigne qui lui était fait dans son infortune présente, notre infatigable délégué reprit courage et voulut essayer de se mettre en rapport avec le Directoire exécutif ; mais il lui fut impossible de trouver à qui parler. Partout il trouva porte close, et le colonel Wildermett, de Bienne, qui devait lui apporter les originaux des pièces concernant sa nouvelle mission, ne put obtenir à Bâle du citoyen Mengaud, ou plutôt de son substitut, le citoyen Liomin, aucun passeport pour entrer en France. — S'étant obstiné à parler au ministre Talleyrand, on lui répondit qu'il ne pouvait le recevoir, et son secrétaire dit qu'on n'avait pas reçu d'avis de la Diète d'Aarau le concernant, et qu'il devait lui avouer tout franchement que le ministre avait reçu du Directoire exécutif l'ordre formel de ne pas communiquer avec M. Neuhaus, qu'en conséquence toutes ses démarches étaient inutiles.

« Voilà qui s'appelle parler clairement », écrit M. Neuhaus dans son rapport ; « je pris congé et m'en fus dans mon logis. »

Convaincu que toute tentative ultérieure ne servirait à rien, sinon à l'exposer à des dangers ou à de nouvelles tribulations, il réclama du bureau des relations extérieures un passeport qui lui fut refusé en le renvoyant à l'administration départementale qui, après huit jours d'attente, daigna lui en délivrer un contre paiement de 10 fr.

Voulant mettre à profit ces huit jours de congé, M. Neuhaus se rendit chez le député de la ville de Bâle. Celui-ci lui exposa ce que la République française réclamait de la Suisse pour vivre avec elle sur un pied de bon voisinage. « Les Suisses, lui dit Ochs, sont bien bêtes de se croire en paix avec la France. » — Mais, Monsieur le Grand Tribun, vous m'effrayez. La France voudrait-elle faire la guerre à la Suisse ? — « Non, on ne lui fera pas cet honneur-là ; il faut que la Suisse devine ce que lui veut la France. » J'étais confondu, ajoute M. Neuhaus ; en M. Ochs je trouvais un ennemi de tout gouvernement suisse. »

Son passeport, qui lui traçait de station en station la route à suivre jusqu'à Besançon, lui ayant été remis, il partit en piteux équipage, arriva à Neuchâtel le 29 et à Bienne le 30 janvier 1798. Ainsi se termina cette seconde mission, entreprise sous les auspices de la première qui lui avait laissé des souvenirs si flatteurs pour son amour-propre. Infortuné chancelier !

Le sort de M. Imer, son compagnon de route, fut beaucoup moins tragique. Moins connu que lui, il ne fut pas arrêté. On se borna à lui notifier qu'il eût à quitter immédiatement Paris et le

territoire de la République. Toutefois, comme il ne voulait pas avoir fait inutilement le pénible voyage dans la capitale de la France sans visiter ses curiosités, il renonça prudemment à la qualité d'envoyé plénipotentiaire de la ville de Neuveville, changea son domicile et visita paisiblement et incognito la grande ville, après quoi il rentra sans encombre chez lui. Si sa présence à Paris n'amena pas d'avantages à sa ville natale, du moins eut-il la consolation de ne lui avoir causé aucun dommage.

On aimerait pouvoir donner le même témoignage à M. le chancelier Neuhaus, dont la diplomatie imprudente peut avoir fourni des prétextes au Directoire pour envahir d'abord l'Erguel, puis le canton de Berne et la Suisse.

Septembre 1889.

